



En exercice : 58
Présents : 46
Votants : 49

Séance du 10 octobre 2022

Le dix octobre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 4 octobre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, CHAUVIN Maxime, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, DOREAU Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	MAHIER Aurélie, de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	ROSSIGNOL Didier, suppléant
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, DERVAL Sandrine, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	de FARCY de PONTFARCY Christine, LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES	BARBE Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine Couverte), CHADELAUD Gaëtan (La Roë), LIVENAIS Robert (Renazé), PELLUAU Philippe (Renazé), BEUCHER Clément (St poix), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges), JULIOT Thierry (La Rouaudière),

Étaient absents : RAGARU Edit (Craon), HAMARD Benoît (Craon), GARBE Pascale (MERAL),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BREHIN, Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON, Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

Secrétaire de Séance : Élu M. DE GUEBRIANT Bertrand, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-10/131 – ASSAINISSEMENT

ETUDE POUR LA MISE À JOUR DU « SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT » DE LA COMMUNE DE RENAZÉ : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE

CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 10 octobre 2022

OBJET 2022-10/131 – ASSAINISSEMENT

Étude pour la mise à jour du « schéma directeur d'assainissement » de la commune de Renazé : lancement de la consultation

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Eau et Assainissement, expose au conseil communautaire que l'opération de rénovation du bassin d'aération de la station d'épuration de la commune de Renazé a été initiée. Pour cela la Régie des Eaux et de l'Assainissement est, d'une part, assistée du SATESE53 et a, d'autre part, retenu le bureau d'études SAFEGE pour la Maîtrise d'œuvre de ce projet.

En prévision des futurs travaux à venir, le service « Programmation Travaux et Études Structurantes » s'est de son côté rapproché des divers organismes financeurs pour déterminer les aides possibles.

Lors de sa démarche, l'AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne) lui a fait part qu'elle ne subventionnerait pas ces travaux du fait que le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) du système d'assainissement de Renazé date de plus de 10 ans (ce système est également classé comme prioritaire par leurs services). L'AELB demande « en priorité » une mise à jour du SDA du système d'assainissement de Renazé avant de lancer les travaux de rénovation du Bassin d'aération.

Après analyse des éléments concernant le système d'assainissement de Renazé, il apparaît :

- Que la station d'épuration de Renazé n'est pas en surcharge hydraulique (elle est en moyenne à 56,3% de sa capacité hydraulique nominale).
- Que le système d'assainissement de Renazé est classé PRIORITAIRE par l'AELB (du fait qu'il reçoive des eaux claires parasites via ses réseaux, engendrant ponctuellement des surcharges hydrauliques à la station).
- Que la station d'épuration de Renazé n'est pas en surcharge organique (elle est en moyenne à 58,5% de sa capacité hydraulique nominale).
- Que la réalisation d'un SDA peut prendre jusqu'à 2 ans (en fonction des mesures de débits dans les réseaux en nappe haute et en nappe basse).
- Que la Rénovation du bassin d'aération de la station d'épuration est urgente pour le service au vu des diagnostics GC réalisés.
- Que l'AELB ne subventionnerait pas les travaux de rénovation du BA de Renazé, même si le SDA avait moins de 10 ans.

Après examen du dossier, le conseil d'exploitation propose de maintenir l'opération de rénovation du Bassin d'aération de la Station d'épuration de Renazé, malgré les recommandations de l'AELB.

**Considérant la proposition du Conseil d'exploitation en date du 20 septembre 2022,
Après avis favorable du Bureau du 03 octobre 2022,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité,**

- ⇒ **AUTORISE** le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour la réalisation d'un nouveau schéma directeur d'assainissement pour le système d'assainissement prioritaire de Renazé (pour un montant estimé de 80 000 € HT),
- ⇒ **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès des organismes financeurs,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les marchés à venir et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 19 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221010-DELIB202210131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

